

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1665

présenté par
M. Kasbarian

à l'amendement n° 463 de Mme Bonnivard

ARTICLE 1ER BIS A

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement supprime l'obligation de tenir un débat annuel devant le Parlement sur la stratégie relative à l'industrie verte. Une telle disposition est contraire aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, relatives aux modalités de fixation de l'ordre du jour des assemblées parlementaires.